



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 2191

Texte de la question

ENTRAÎNEMENT DE JIHADISTES À STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Gilbert Collard, au titre des députés non inscrits.

M. Gilbert Collard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Intérieur.

Dans notre France suicidaire, il est à l'évidence plus facile de protéger les journalistes que les parcs publics.

À Strasbourg, vous le savez, sept individus s'entraînaient au jihadisme, avec des armes, certes, pour l'instant factices.

On les a décrits comme des barbus en djellaba, habillés comme des salafistes. Ils s'entraînaient au cri de : « Allah akbar ! »

Quand les policiers sont intervenus, ils ont hurlé : « Nous sommes là pour venger nos frères musulmans morts sous les balles ! » Et ils ont dit aux policiers : « Vous allez brûler en enfer. »

Il y a une garde à vue.

Alors, la question que je vous pose vise à savoir ce que vous comptez faire. Je sais que M. le ministre de l'Intérieur est au Sénat. La nouvelle loi aboutirait, dans un cas pareil, à la contrainte pénale, rien de plus, alors qu'il y a une emprise physique et psychologique du terrorisme sur le territoire.

Vous allez me répondre, je le sais, avec l'ironie qui vous caractérise et l'art de la cabriole verbale, mais la vérité, c'est que dans un parc public, en France, en plein jour, des individus s'entraînent et que ce sont nos concitoyens qui appellent la police. Sur le nombre des ces individus, il y a une seule garde à vue.

Je sais que le but de l'État islamique est de « tuer les sales Français », mais si on pouvait éviter, tout de même, gentiment, qu'ils s'entraînent dans les parcs publics, ce serait un peu mieux. (*« Bravo ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. Vous vous trompez, monsieur le député, je ne vais pas vous répondre avec ironie, ni cabriole. Je vais vous répondre avec beaucoup de gravité, parce que la situation que connaît notre pays et, au-delà de nos frontières, d'autres pays en Europe, d'autres pays dans le monde, tout particulièrement au Moyen-Orient, fait que la question du terrorisme ne peut

être traitée avec légèreté.

C'est pourquoi le Gouvernement met en œuvre, avec l'ensemble de ses fonctionnaires de police, les dispositions législatives renforcées qu'il a obtenues dans cette loi que vous avez votée très majoritairement, loi contre le terrorisme, contre le jihadisme.

M. Claude Goasguen. Et alors ?

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. C'est par un travail quotidien, sérieux, engagé, que nous faisons face à des menaces qui sont autrement plus dangereuses que les propos que vous avez rapportés.

Ce que vous rapportez, ce sont sans aucun doute des manifestations parfaitement scandaleuses et, de mon point de vue, j'ai confiance dans les services de police et dans la justice de notre pays.

M. Gilbert Collard. Moi aussi !

M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État. Elle prendra les mesures qui s'imposent et nous n'avons pas besoin, monsieur, d'exalter ce type d'anecdote alors que les questions sérieuses sont posées et traitées par ce Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Gilbert Collard. On doit se taire, alors ?

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2191

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 octobre 2014](#)